



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1778 - 27/04/2023

www.maisondelartisan.fr

## Sommaire

### Page 2 :

- Modalités de dépôt au Greffe des Comptes annuels

### Page 3 :

- Boulangers : Concours Régional

### Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

## Décalage des dates limites de transmission des attestations d'éligibilité aux bouclier tarifaire électricité et amortisseur électricité

Le décret n° 2023-290 du 20 avril 2023 modifiant le décret no 2022-1774 du 31 décembre 2022 modifié pris en application des VIII et IX de l'article 181 de la loi no 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est paru au Journal officiel du 21 avril 2023.

Ce décret décale les dates limites de transmission des attestations d'éligibilité aux bouclier tarifaire électricité et amortisseur électricité :

➡ Les très petites entreprises éligibles au bouclier tarifaire (consommateurs finals non domestiques, qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères) communiquent, **au plus tard le 30 juin 2023, ou au plus tard un mois après la prise d'effet de leur contrat si elle est postérieure au 31 mai 2023**, à leur fournisseur d'électricité une attestation sur l'honneur ;

➡ Les TPE-PME éligibles à l'amortisseur électricité communiquent, **au plus tard le 30 juin 2023, ou au plus tard un mois après la prise d'effet de leur contrat si elle est postérieure au 31 mai 2023**, à leur fournisseur d'électricité une attestation sur l'honneur.

## Afterwork Capeb66 du 20 avril : du monde et de la convivialité

Ce sont près de 150 artisans et partenaires qui se sont réunis chez Mercedes-Benz Monopole Automobiles la semaine dernière pour un moment convivial d'échanges.

Un grand merci à tous les participants et particulièrement Julien Llugani et toute l'équipe de la concession pour leur accueil.





# Quelles sont les modalités de dépôt au Greffe des Comptes annuels ?

## Quelles sont les sociétés concernées par l'obligation de déposer leurs comptes annuels ?

Les sociétés par actions (SA, SCA et SAS), les SARL et certaines SNC sont soumises à l'obligation de déposer au greffe du tribunal de commerce leurs documents comptables, dont notamment les comptes annuels.

## Quels sont les documents qu'il convient de déposer ?

À la suite de l'approbation des comptes, la société doit déposer :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport des commissaires aux comptes, si la société en est dotée ;
- La proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés ou à l'assemblée et la résolution votée ;
- S'il s'agit d'une société tenue d'établir des comptes consolidés, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes.

## Quelles sont les entreprises qui peuvent demander la confidentialité des comptes annuels ?

Les micro-entreprises (1) peuvent bénéficier de la confidentialité de leurs comptes annuels.

- Ne sont pas éligibles, celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations ou des valeurs mobilières, les établissements financiers, les entreprises d'assurance et assimilées, les sociétés cotées et personnes faisant appel à la générosité publique.

Les petites entreprises (2) peuvent bénéficier de la confidentialité uniquement de leur compte de résultat.

- Sont toutefois exclues de cette faculté les sociétés appartenant à un groupe, ainsi que les établissements financiers, les entreprises d'assurance et assimilées, les sociétés cotées et aux personnes faisant appel à la générosité publique.

Enfin les moyennes entreprises (3) peuvent demander que ne soit rendue publique qu'une présentation simplifiée de leur bilan et de leur annexe.

- Sont toutefois exclues de cette faculté les sociétés appartenant à un groupe, ainsi que les établissements financiers, les entreprises d'assurance et assimilées, les sociétés cotées et aux personnes faisant appel à la générosité publique.

Dans tous les cas une déclaration de confidentialité doit être déposée au greffe avec les comptes annuels.

## Quels sont les délais pour déposer les comptes annuels ?

Ce dépôt est effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou des associés.

- Ce délai est porté à deux mois lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

## Quelles sont les sanctions en cas de non-dépôt des comptes annuels ?

En l'absence d'un tel dépôt, tout intéressé peut demander au président du tribunal, statuant en référé, d'enjoindre au dirigeant, sous astreinte, de procéder au dépôt des pièces et actes au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Le défaut de dépôt des comptes annuels est également sanctionné par une amende de 1 500 € portée à 3 000 € en cas de récidive.

## Quel est le délai de prescription de l'action en injonction de dépôt des comptes annuels ?

La Cour de cassation a refusé d'appliquer un délai de prescription de trois ans dans le cadre d'une telle action et valide donc l'injonction de déposer qui porte sur les comptes d'une société pour les huit derniers exercices clos.

### (1) Entreprises ne dépassant pas à la clôture du dernier exercice, ne dépassent pas deux des trois seuils suivants :

- total du bilan : 350 000 € ;
- montant net du chiffre d'affaires : 700 000 € ;
- nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 10.

### (2) Entreprises qui à la clôture du dernier exercice, ne dépassent pas deux des trois seuils suivants :

- total du bilan : six millions d'euros ;
- montant net du chiffre d'affaires : douze millions d'euros ;
- nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 50.

### (3) Entreprises qui, à la clôture du dernier exercice, ne dépassent pas deux des trois seuils suivants :

- total du bilan : vingt millions d'euros ;
- montant net du chiffre d'affaires : quarante millions d'euros ;
- nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 250.

# Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

**SARL DOMAINE GRIER  
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL DE 534 017,87 EUROS  
18 AVENUE JEAN MOULIN  
66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET  
RCS PERPIGNAN 490 528 700**

### MODIFICATION DE LA GERANCE

En date du 3 avril 2023, l'Associée unique de la Société a pris acte de la démission des fonctions de Gérant, de Monsieur Jeffrey MONRO GRIER, demeurant PO Box 66 Koelenhof - 7605 CAPE-TOWN (AFRIQUE DU SUD), à compter du même jour.

Par conséquent, l'Associée unique a nommé en qualité de nouveau Monsieur Joseph HELFRICH, né le 25 octobre 1956 à (67) STRASBOURG, demeurant à (67260) SARRE-UNION, 52 Rue de Verdun, avec effet du même jour.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis,

**VILLIERA FRANCE  
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU  
CAPITAL DE 579 757,58 EUROS  
18 AVENUE JEAN MOULIN  
66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET  
RCS PERPIGNAN 490 646 239**

### MODIFICATION DE LA GERANCE

En date du 3 avril 2023, l'Associée unique de la Société a pris acte de la démission des fonctions de Gérant, de Monsieur Jeffrey MONRO GRIER, demeurant PO Box 66 Koelenhof - 7605 CAPE-TOWN (AFRIQUE DU SUD), à compter du même jour.

Par conséquent, l'Associée unique a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Joseph HELFRICH, né le 25 octobre 1956 à (67) STRASBOURG, demeurant à (67260) SARRE-UNION, 52 Rue de Verdun, avec effet du même jour.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis,

**SCEA VIGNOBLE VILLIERA  
SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION  
AGRICOLE AU CAPITAL  
DE 1 500,00 EUROS  
18 AVENUE JEAN MOULIN  
66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET  
RCS PERPIGNAN 490 766 714**

### MODIFICATION DE LA GERANCE

En date du 3 avril 2023, l'Associée unique de la Société a pris acte de la démission des fonctions de Gérant, de Monsieur Jeffrey MONRO GRIER, demeurant PO Box 66 Koelenhof - 7605 CAPE-TOWN (AFRIQUE DU SUD), à compter du même jour.

Par conséquent, l'Associée unique a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Joseph HELFRICH, né le 25 octobre 1956 à (67) STRASBOURG, demeurant à (67260) SARRE-UNION, 52 Rue de Verdun, avec effet du même jour.

Mention sera faite au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis,



La caution  
des professionnels

BANQUE POPULAIRE  
DU SUD



PRO

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté

MUTUELLE



Groupama

MÉDITERRANÉE

la vraie vie s'assure ici

## Boulangerie : Concours Régional

Le Moulin de las Cobas sur le podium du concours régional de la meilleure baguette de tradition.

Le 17 avril dernier à Nîmes s'est tenu le concours régional de la Meilleure Baguette de Tradition Française.

**Thierry Verdaguer - Boulangerie Le Moulin de las Cobas** - en sa qualité de gagnant départemental 2022, a représenté le département des Pyrénées-Orientales.

Il **remporte la 3<sup>ème</sup> place** et monte ainsi sur le podium. A noter qu'il avait en 2021 gagné ce même concours. Félicitation à lui pour ce beau parcours.

**Félicitation également à La Boulangerie Helios Pain** pour sa 4<sup>ème</sup> place au concours régional du Meilleur Croissant au Beurre.

**Si comme Thierry ou Jean-Philippe vous souhaitez participer au concours régional vous devez concourir et gagner aux concours départementaux organisés par la Fédération des Boulangers-Pâtisseries des P.O le 11 Mai 2023.**

Inscriptions et renseignements auprès de Stéphanie : [stephanie.sicart@upa66.fr](mailto:stephanie.sicart@upa66.fr).



ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Ambulanciers:

- ➔ Recyclage AFGSU2 : **Nouvelle date le 02 juin et 12 Juin 2023**

### - Coiffure:

- ➔ Les Ombrés niveau 2 : **15 Mai 2023**
- ➔ Coupe «Ronnie» collection «GAMBLE» 1 coupe, 2 coiffages : **05 Juin 2023**
- ➔ Attaches rapides et tresses évolutives «perfectionnement»: **12 et 13 Juin 2023**
- ➔ Coupe et couleur expert «automne-hiver»: **26 Juin 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

### - Esthétique:

- ➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**
- ➔ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

### - Taxis:

- ➔ Formation continue : **06 et 07 Juin 2023**
- ➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **03 au 26 Mai 2023**

### - Automobiles / Carrossiers:

- ➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**
- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

### - Bâtiment :

- ➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **Nous contacter**
- ➔ QUALIPV 500 : **09 au 12 Mai 2023**
- ➔ Dépannage CLIM : **15 au 17 Mai 2023**
- ➔ QUALIBOIS EAU : **15 au 17 Mai 2023**
- ➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **22 et 23 Mai 2023 NOUVELLE DATE !**
- ➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **22 au 26 Mai 2023 NOUVELLE DATE !**
- ➔ QUALIBOIS AIR : **23 au 25 Mai 2023**
- ➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **25 Mai 2023**
- ➔ QUALIPAC : **31 Mai au 06 Juin 2023**
- ➔ ISOLATION par soufflage : **07 et 08 Juin 2023**
- ➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **14 au 16 juin 2023**
- ➔ QUALIPV ELEC : **14 au 16 juin ou 28 au 30 Juin 2023**
- ➔ FEEBAT RENOVE : **21 au 23 Juin 2023**
- ➔ Réglementation GAZ : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**
- ➔ HANDIBAT : **Nous contacter**
- ➔ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**
- ➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

### - Toutes professions :

- ➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**
- Recyclage (1 jour) : **09 Juin 2023**

## Petites Annonces

### TAXI

➔ Recherche emploi taxi, disponible à partir du mois de mai. Titulaire du diplôme auxi-ambulance. 07 85 56 40 88. Secteur Perpignan et alentours.

➔ Recherche emploi taxi. Remplacement pour le mois de Juillet, secteur St Estève. Tél : 06 74 32 84 39.

### EMPLOI

➔ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1<sup>ère</sup> année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales. 07 82 55 26 29

### VENTE

➔ Vends cause RETRAITE fonds commerce 300 m<sup>2</sup> CORDONNIER/CHAUSSEUR sur Carcassonne.

Tél 04 68 71 36 30. Port 06 46 18 67 50  
PRIX 55 000 euros (stock et machines compris). Bonne clientèle depuis 1984

➔ Vds local commercial + fonds de commerce 55,28 m<sup>2</sup> situé dans un centre commercial proche de Saint Cyprien, exploité à l'année en tant qu'Institut de beauté depuis 20 ans : clientèle fidélisée. Il se compose d'un espace magasin/accueil – 4 cabines entièrement équipées, dont 2 avec douche et 1 avec lave main – lavabo - Wc indépendant. Parking. Idéal activité actuelle ou autres : domaine médical...ou investisseur, peut également être transformé en appartement. PRIX 140.000€  
Tél : 06 29 77 84 15

➔ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Causse départ à la retraite, tenue 40 ans. 21 m<sup>2</sup>, deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires